

Concevoir et développer des projets artistiques musicaux dans le secteur des musiques actuelles

(Bloc de compétences 1 du titre de Musicien·ne des Musiques Actuelles)

Du 01 octobre 2021 au 18 février 2022 - Date limite de candidature : 25 juin 2021

326 heures

9h30 > 13h00 et 14h00 > 17h30

4 890 € / stagiaire Formation éligible au CPF

À Trempo - 6 bd Léon Bureau 44200 NANTES

Contact : Tél : 02 40 46 66 33 - sandrine@trempo.com - www.trempo.com

Public / Prérequis

Ce parcours de formation certifiant s'adresse aux musicien·nes interprètes (instrumentistes ou chanteur·euses), aux auteur·rices et aux compositeur·rices justifiant d'une pratique instrumentale avancée et d'une expérience professionnelle significative dans le secteur des musiques actuelles.

Aptitudes

Capacité d'écoute, d'analyse et de travail en groupe.

Objectifs

- Acquérir les éléments méthodologiques, réglementaires, stratégiques et financiers nécessaires au développement de projets artistiques musicaux dans le secteur des musiques actuelles

Méthodes

Alternance d'apports théoriques, méthodologiques, d'exercices pratiques et de mises en situation.

Modalités d'évaluation

À l'issue de la formation, le·la candidat·e présente devant un jury de professionnel·les :

- Un oral de présentation de son projet artistique et professionnel réalisé de manière individuelle ou collective.

Compétences

À l'issue de la formation le-la stagiaire sera capable de :

- Élaborer et présenter un projet artistique musical.
- Prendre en compte les caractéristiques du/des publics destinataires du projet artistique.
- Interpréter les différents documents et textes officiels en rapport à l'exercice de la profession de musicien·ne.
- S'adresser aux différents partenaires institutionnels et économiques pour la mise en œuvre du projet artistique.
- Utiliser les différents outils de communication print et web pour valoriser son projet artistique.
- Adapter la réalisation du projet artistique à l'environnement de travail pour lequel il est destiné.

Intervenant·es

Benjamin REVERDY : éditeur de contenu, formateur en communication.

Renaud PAUMERO : designer graphique.

Cécile CRECENT : musicienne, formatrice en communication.

Claire REMY : musicienne, enseignante.

Nadia ELHADI : co-dirigeante d'une structure d'ingénierie culturelle.

Annaïck DOMMERGUE : metteur en scène et comédienne.

Élise LERAT : danseuse et chorégraphe.

Sébastien CONDOLLO : régisseur des studios d'enregistrement de Trempo.

Grégory JURADO : consultant projets musiques actuelles.

Pierre BRINI : responsable de projets-industries culturelles et créatives.

Émilie LE THOËR : avocate-industries culturelles et créatives.

Chloé NATAF : responsable de l'entrepreneuriat culturel à Trempo.

Guillaume DAVID : responsable de la communication à Trempo.

Tanguy AUBREE : directeur d'agence de relations presse et d'un label.

Hans-Paul LANDRIEVE : co-responsable d'une agence de communication digitale.

Sébastien TANQUART : chargé d'accompagnement artistique.

Informations complémentaires

Le dossier de candidature est à retourner à la coordinatrice du MuMA, Sandrine NOGUE, à l'adresse mail suivante : sandrine@trempo.com et au responsable du secteur formation de Trempo, Wilfrid LEBREC, à l'adresse mail suivante : wilfrid@trempo.com

Nous vous informerons des suites accordées à votre candidature entre le 28 juin et le 02 juillet 2021.

Si votre candidature est retenue vous serez alors convoqué·e à un entretien de motivation qui se déroulera le 05 juillet 2021.

Accessibilité

L'ensemble de nos locaux est accessible aux personnes à mobilité réduite. Pour les autres types de handicap (sensoriel, psychique, déficience intellectuelle ou cognitive) un entretien préalable sera réalisé avec le référent handicap de Trempo afin de vérifier l'adéquation entre le handicap et le projet de formation.

Contact du référent handicap : wilfrid@trempo.com